



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cirque

Question écrite n° 28008

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur une décision prise par la direction du théâtre et des spectacles d'annuler une subvention devant être attribuée au cirque Pinder pour l'année 1998. Cette entreprise de cirque devait bénéficier d'une somme s'élevant à 250 000 francs au titre de l'aide au fonctionnement. Il lui est reproché de réaliser des bénéfices et d'avoir des productions au caractère commercial. Or le cirque itinérant fait partie intégrante de notre patrimoine national. Il est plébiscité par le public, très attaché au cirque traditionnel. En conséquence il lui demande si elle entend revenir sur la décision qui a été prise afin d'assurer la pérennité du cirque populaire.

Texte de la réponse

Le cirque Pinder Jean-Richard a reçu des subventions du ministère de la culture, en 1996 de 500 000 F et en 1997 de 250 000 francs. Une régulation de crédits de fin de gestion a conduit la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles à donner la priorité à des cirques dont la situation financière paraissait la plus fragile. La gestion du cirque Pinder est régulièrement excédentaire et le ministère n'envisage donc pas de rétablir la subvention à cette entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28008

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1970

Réponse publiée le : 31 mai 1999, page 3279